

Chômage régional

● (1720)

Étant donné la lourde besogne que nous devons abattre au sein des comités et dans nos deux bureaux, sans parler des réunions de tout genre, la situation actuelle n'est pas du tout à notre avantage. Les députés de l'opposition ont certes un avantage sur les autres, je le concède; c'est à cause de leur rôle de contradicteurs. C'est peut-être ainsi que cela doit être. Il est avantageux pour eux que l'on ne prévienne pas tous les députés de l'arrière-ban suffisamment longtemps à l'avance, mais ce ne l'est pas pour la Chambre en général.

Par contre, à cause de l'étude de la motion présentée aujourd'hui, on a annulé une réunion sur le budget des dépenses du ministère de l'Expansion économique régionale. Nous devions examiner les dépenses pour l'Ontario et les programmes du ministère. Nous avons toutefois retardé l'étude de cette motion d'une semaine parce que le ministre devait être un de nos principaux témoins. C'est pourquoi la présentation de cette motion a un peu pris au dépourvu le comité et ses membres. Nous aurions aimé en être avertis un peu d'avance. En ma qualité de simple député, et non pas à titre de président du comité de l'expansion économique régionale, je trouve regrettable que le comité ait été empêché de terminer l'étude du budget des dépenses ainsi que celle du rapport du Conseil économique du Canada sur les disparités régionales. C'est pour cette raison que j'estime que le débat d'aujourd'hui, outre qu'il est à l'ordre du jour sans que nous ayons été prévenus longtemps à l'avance, est inopportun et prématuré.

Je suis quand même disposé à en discuter. Ce qui m'agace dans la formulation de la motion, c'est qu'il est dit que le gouvernement a renoncé à «son engagement de développer vigoureusement l'économie des diverses régions». Il eut été plus sage et plus juste que la motion porte sur le rôle de tous les niveaux de gouvernement, non seulement sur le gouvernement fédéral, qui doivent unir leurs efforts et collaborer pour faire échec aux éternelles disparités régionales.

J'ai sur mon bureau et à l'esprit, comme d'autres députés certainement, plusieurs exemples qui montrent bien que le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale a cherché et cherche toujours à obtenir la collaboration des provinces.

[Français]

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de noter le plus objectivement et le plus charitablement possible, que certaines provinces sont loin de jouer pleinement leur rôle dans cet effort combiné de luttes aux inégalités dans lequel s'est engagé résolument le gouvernement fédéral, problème contre lequel s'acharne aussi résolument le ministre actuel. Je ne saurais souffrir qu'on fasse reposer tout le blâme, si blâme il y a, sur le dos du gouvernement central.

Il existe encore trop de considérations partisans au niveau de la formulation des politiques provinciales, ainsi qu'au niveau de la rédaction des ententes de développement. Les provinces n'affichent pas toujours la volonté et la détermination qui devraient pourtant présider à la mise en marche de plans d'attaque concertés. Malgré certains talents remarqua-

[M. Corbin.]

bles dans bien des juridictions provinciales, il faut reconnaître, et les provinces devraient avoir assez d'humilité pour l'admettre, qu'elles n'ont pas encore toute l'expertise nécessaire pour identifier leurs priorités, ainsi que pour prescrire les remèdes qui s'imposent, et bien souvent pour administrer les programmes.

Je ne veux pas rejeter du revers de la main tout ce que les provinces ont réalisé ou ont tenté de réaliser jusqu'à maintenant, seules ou en coopération avec les autorités fédérales. Il y a eu des succès remarquables. Il y a eu des faillites retentissantes. Il y a eu des projets aussi qui n'ont même pas démarré parce que, à mon avis, on n'avait pas à la base l'expertise, les techniques, et le personnel nécessaires pour ce faire.

Ce que je dis très simplement, c'est que dans le domaine du développement régional, les provinces, et malheureusement ce sont généralement les provinces les plus pauvres, ne sont pas encore convenablement équipées sur le plan du personnel, des techniques et de l'administration. Le parrain de la motion, le député d'Egmont (M. MacDonald), disait plus tôt au cours du débat que le gouvernement fédéral doit afficher un leadership dans le domaine du développement régional. Je peux lui dire bien simplement, peut-être que l'humilité du ministre l'a empêché de le faire, c'est ce que nous faisons depuis 1968. Ce gouvernement a affiché du leadership dès 1968; il a pleinement rempli, quant à moi, promesses électorales après promesses électorales; il n'a peut-être pas su ou n'a pas pu répondre à tous les espoirs, mais du leadership, il en a montré. Le député d'Egmont doit reconnaître cependant, comme le lui a fait remarquer le ministre il y a un instant, que le leadership dans notre système fédéral ne s'impose pas, ne saurait s'imposer unilatéralement sur les provinces—au risque d'entendre ces mêmes députés de l'opposition et les premiers ministres provinciaux crier: vous écrasez les provinces, vous vous moquez de leurs pouvoirs, vous ne respectez pas leurs juridictions.

La difficulté et le défi auxquels tous les gouvernements font face, c'est la recherche du compromis, c'est la recherche de la formule magique qui satisfera tout le monde dans le respect des juridictions. J'ai la ferme conviction que le public de la région Atlantique est fatigué d'entendre les jérémiades des partis d'opposition, des éditorialistes, calfeutrés dans leurs bureaux, voulant que le MEER ait failli dans sa mission. En fait, je crois que le vrai public admet maintenant que le MEER a effectivement contribué de façon positive à l'amélioration des possibilités économiques de la région Atlantique. On n'attribue pas encore de miracles au ministère de l'Expansion économique régionale, et on n'a pas encore canonisé le titulaire actuel de ce portefeuille ou ses prédécesseurs . . .

Des voix: Cela s'en vient.

M. Corbin: . . . mais je voudrais tout simplement dire au ministre de ne pas se décourager, de ne pas désespérer, qu'il est sur la bonne voie, et que, de toute façon, la canonisation d'une personne ne se fait jamais de son vivant. Nous comptons évidemment, monsieur l'Orateur, sur une participation accrue du MEER. Nous ne sommes pas assez simplistes ou assez naïfs pour penser cependant que le MEER réussira sa mission malgré les provinces.